

J'aimerais ajouter mes observations à celles qui ont été faites cet après-midi au sujet de certaines recommandations contenues dans le rapport sur la situation de la femme. Le député de Greenwood (M. Brewin), président de notre comité du caucus, a fait aujourd'hui un excellent tour d'horizon des recommandations du rapport et des secteurs touchés par des recommandations. J'aimerais traiter en particulier de deux de ces secteurs. D'abord les garderies, et en second lieu le planning familial.

La recommandation sur la mise en place de garderies a été soumise d'un bout à l'autre du Canada à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Cette recommandation, on la retrouve plus qu'aucune autre dans les exposés des diverses délégations qui ont comparu devant la Commission. Je pense qu'il y a différentes raisons importantes qui expliquent pourquoi cette recommandation est revenue avec autant d'insistance.

Les garderies sont importantes tout d'abord parce qu'elles correspondent à l'époque actuelle où—que cela plaise ou non—les femmes en sont arrivées à un stade de leur évolution au sein de la société où elles peuvent et souhaitent être non seulement des femmes, mais encore des personnes au plein sens du terme. Elles entendent passer une partie de leur temps au foyer au milieu de leur famille et une autre partie à l'extérieur, y accomplissant une tâche au sein de la collectivité, tout comme le font les hommes depuis fort longtemps. Voilà où en sont les femmes de nos jours et le mieux est d'en prendre son parti. Les femmes ne se contenteront plus désormais d'avoir à choisir entre, d'une part, le foyer et la famille et, d'autre part, la possibilité d'exercer une activité créatrice au sein de la collectivité. Elles diront, nous voulons, non pas l'un ou l'autre, mais un peu des deux. Voilà une des raisons pour lesquelles elles réclament des garderies: afin de pouvoir travailler à l'extérieur sans négliger leur rôle familial.

• (8.10 p.m.)

Deuxièmement, on les réclame pour la raison très évidente que voici: les enfants seront protégés et ils auront un endroit convenable où grandir et se développer, bien surveillés, avec des enfants de leur âge. Troisièmement, notre société se rend compte aujourd'hui que les fondations de la famille ne sont pas aussi solides que nous le voudrions. Nous savons qu'elles ne seront plus étayées aussi solidement qu'autrefois. A nous de choisir: posons les fondations de la famille sur une nouvelle base, qui sera solide, ou laissons-les glisser et se désintégrer.

Aujourd'hui, la dure vérité c'est que nous avons atteint ce stade dans l'évolution de la société où le soin des enfants et la vie de famille ne sont pas uniquement la responsabilité de la mère ou de la femme. Elle sera partagée avec le père et le mari, et avec la société. Telles sont les tendances qui se dessinent et dont il nous faut tenir compte. Dès lors, la Commission royale sur la situation de la femme a recommandé que le Parlement adopte une loi nationale sur les garderies qui prévoirait des fonds pour la moitié des frais d'exploitation des garderies, pour 70 p. 100 des frais de construction des sept premières années, et prévoirait en outre que les provinces administreraient ces garderies par l'entremise de commissions de garderies.

La commission royale était bien au courant des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada selon lesquelles, si une province veut établir un programme de garderies, elle peut en faire la demande au ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social et obtenir 50 p. 100 des frais d'exploitation. Les commissaires le savaient fort bien; ils savaient aussi que cette disposition n'allait pas assez loin. En conséquence, il fallait envisager dans un cadre beaucoup plus large toute la question des frais d'établissement des garderies et de rénovation de vieux immeubles pouvant servir à cette fin, sans parler du coût de construction de nouveaux édifices. Ils songeaient donc à une loi fédérale sur le soin des enfants qui mettrait des fonds à la disposition des provinces pour leur permettre de prendre les mesures que j'ai mentionnées. Les autorités provinciales et, sous leur égide, les autorités locales dirigeraient les centres de puériculture. Je préfère l'expression «centres de puériculture» La commission parle de garderies, parce que les garderies sont ordinairement la première étape. On y prend soin des enfants dont la mère doit travailler le jour. La commission ne les recommande que comme première étape, parce que le besoin s'en fait surtout sentir et parce que nous devons commencer par des garderies. Nous pourrions plus tard construire tout un ensemble de centres de puériculture.

Le Canada s'industrialise rapidement. On nous dit qu'à la fin du siècle, un fort pourcentage—80 p. 100, paraît-il—de notre population habiterait dans les trois villes de Montréal, Toronto et Vancouver. Nous commençons donc à nous demander ce qui arrivera aux enfants des mères qui travaillent et doivent gagner leur vie. D'après les chiffres publiés à la mi-janvier de cette année, 32.6 p. 100 des membres de la population active canadienne sont des femmes, dont 33.1 p. 100 sont célibataires, 57.6 p. 100 sont mariées et 9.2 p. 100 sont veuves, séparées ou divorcées. Le ministère du Travail estime que 19.1 p. 100 des femmes qui ont déjà été mariées et qui font maintenant partie de la population active ont des enfants de moins de six ans. Pratiquement 20 p. 100 de ces femmes, ou le cinquième, ont des enfants de moins de six ans. Cela signifie qu'il y a au Canada environ un demi-million d'enfants de moins de six ans, 489,000 pour être plus précis.

Qu'arrive-t-il à un grand nombre de ces enfants dont la mère au travail, dans nombre des cas, gagne un salaire assez faible? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être annonçait il y a quelque temps que le Canada compte plus de 900,000 enfants de mères au travail qui auraient besoin de services de garderie, mais que seulement 9,000 bénéficiaient de ce service. Cela veut dire que nous n'avons pas tenu compte de nombreux enfants et que nous les avons exposés à tous les dangers physiques que peuvent courir les enfants laissés sans surveillance. Nous les avons exposés aux risques de la délinquance, de l'inadaptation, de l'aliénation, au risque d'adopter les habitudes du milieu de la drogue, et à tous les autres risques que rencontrent les enfants privés de surveillance et de soins appropriés. Nous avons ainsi non seulement des enfants négligés, mais des mères surmenées, des mères dont les énergies sont partagées entre le travail et le foyer. Beaucoup d'entre elles, lorsqu'elles ont travaillé